



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2019-094

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## DRFIP

86-2019-09-02-003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de dispense de versement (1 page)	Page 3
86-2019-09-02-004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur (1 page)	Page 5
86-2019-09-02-002 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 7

DRFIP

86-2019-09-02-003

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
dispense de versement



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA VIENNE**

11 RUE RIFFAULT  
B.P 549  
86020 POITIERS CEDEX

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur départemental des finances publiques de la Vienne,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III.

**Arrête :**

**Article unique** : Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom du directeur départemental des finances publiques, à l'agent dont le nom suit :

- **Monsieur Eric DERNE**, Administrateur des finances publiques, directeur du réseau.

La présente décision, qui annule et remplace celle établie, au même titre, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

A Poitiers, le 2 septembre 2019

  
Gérard PERRIN

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

DRFIP

86-2019-09-02-004

Arrêté portant subdélégation de signature pour les actes  
relevant du pouvoir adjudicateur

**Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
de la Vienne**

**Arrêté portant subdélégation de signature  
pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur  
en date du 2 septembre 2019**

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-SG-SCAADE-037 du 4 septembre 2017 donnant délégation de signature au Directeur Départemental des Finances publiques de la Vienne pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne, en date du 9 février 2017, portant subdélégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur ;

**ARRETE**

**Article 1**

Subdélégation est donnée aux fonctionnaires de la Direction Départementale des Finances Publiques suivants :

- M. Bruno MONTMUREAU, Administrateur des Finances Publiques,
- Mme Régine PARCHEMIN, Administrateur des Finances Publiques Adjointe
- Mme Nathalie ABEILHOU, Inspectrice des Finances Publiques.

**Article 2**

Le précédent arrêté du 11 février 2019 est abrogé.

**Article 3**

Le présent arrêté sera communiqué à la Préfète de la Vienne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

  
Gérard PERRIN

DRFIP

86-2019-09-02-002

Décision portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE LA VIENNE**

**DECISION**

**portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire**

**En date du 2 septembre 2019**

**Monsieur Bruno MONTMUREAU** Administrateur des Finances Publiques, directeur du pôle Stratégie, Moyens et Maîtrise d'Activité à la Direction départementale des finances publiques de la Vienne ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour les projets d'investissement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Vienne, n° 2019-SG-DCPPAT-023 du 29 août 2019 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M Bruno MONTMUREAU, Administrateur des Finances Publiques,

Vu l'article 5 de l'arrêté précité autorisant M Bruno MONTMUREAU, Administrateur des Finances Publiques, à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;



Vu les conventions de délégation de gestion de crédits conclues avec les Directions délégantes emportant délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception, au Responsable du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des finances publiques de la Vienne dénommé « délégataire » ;

## **DECIDE**

**Article 1 :** Subdélégation est donnée à **Mme Régine PARCHEMIN, Administratrice des Finances Publiques adjointe, Mme Dominique BRUNAUD, Administratrice des Finances Publiques adjointe, Mme Florence BARON**, Inspectrice des Finances Publiques à l'effet de signer, au nom du Préfet de la Vienne, tous actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières visées par l'arrêté n°2019-SG-DCPPAT- 023 du 29 août 2019.

**Article 2 :** Dans le même cadre, subdélégation de signature est également donnée à :

- Mme Sylvie AUCHE, Contrôleuse principale des Finances Publiques au service budget-logistique
- M Denis HAMELIN, Contrôleur principal des Finances Publiques au service budget-logistique
- Mme Magali HAPDEY, Agente des Finances Publiques au service budget-logistique

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée à **Mme Isabelle VERGEZ**, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable du Centre de Service Partagé (CSP) de la Direction départementale des Finances Publiques de la Vienne à l'effet d'effectuer tous les actes dans CHORUS se rapportant aux questions, affaires ou matières visées par l'arrêté n° 2019-SG-DCPPAT- 023 du 29 août 2019.

**Article 4 :** Subdélégation est également donnée à Mme Isabelle VERGEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable du Centre de Service Partagé (CSP) de la Direction départementale des Finances Publiques de la Vienne pour effectuer tous les actes de ce service dont notamment la certification du service fait valant ordre de payer dans CHORUS dans le cadre des conventions de délégation de gestion.

La subdélégation de signature conférée par les articles 3 et 4 à Mme Isabelle VERGEZ, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable du CSP de la présente Direction, pourra être exercée par :

- M.Dominique GAUJAC, Inspecteur des Finances Publiques
- M.Benoît DELANAUD, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- Mme Marie-Odile LANTOINE, Contrôleuse principale des Finances Publiques
- M.Stéphane MESMIN, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- Mme Chantal AGUILLON, Contrôleuse des Finances Publiques

- Mr.Hervé CABRIT, Contrôleur des Finances Publiques
- Mme Monique GOUBON, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Roberte HANANY, Contrôleuse des Finances Publiques
- Mme Vanessa AULAGNE, Agente des Finances Publiques
- Mme Aurore BLONDEAU, Agente des Finances Publiques
- Mme Chantal DAUGEARD, Agente des Finances Publiques
- M.Rémi LACOSTE, Agent des Finances Publiques
- Mme Martine MEKKI, Agente des Finances Publiques
- Mme Alexandrine NZOSSI ELECKA, Agente des Finances Publiques
- M.Thibault SIMONNET, Agent des Finances Publiques
- Mme Fabienne STRUBHART, Agente des Finances Publiques

**Article 5 :** La présente décision, qui annule et remplace celle établie le 4 février 2019 et publiée au RAA n°14 du 5 février 2019, au même titre, sera publiée au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vienne.

L'Administrateur des Finances Publiques,



Bruno MONTMUREAU

